

Pneus hiver : les Français peinent à investir

À l'exception des régions au climat plus rude, les Français font en majorité l'économie de pneus hiver. Garantissant une meilleure adhérence sous 7°, ils éviteraient bien des pagailles dès qu'un centimètre de neige tombe en Île-de-France ou en Normandie...

Selon une étude réalisée entre octobre et décembre 2019 par Rezulteo, un comparateur en ligne spécialisé en pneumatique, les pneus neige représentaient 41 % des ventes de pneus en novembre 2019, contre 30 % un an plus tôt.

L'étude révèle toutefois une nette disparité entre les régions françaises. En Auvergne Rhône-Alpes et dans le Grand Est, les automobilistes ont choisi en grande majorité les pneus hiver - un pneu vendu sur deux - entre octobre et décembre. À l'inverse, ils n'étaient que 25 % à faire ce choix en Île-de-France, et 14 % en Bretagne. Est-ce par manque de réflexe ou par souci d'économie ? Sans doute les deux dans ces régions où les hivers sont moins rudes, même si les dernières années tendent à démontrer le contraire... Tout le monde se souvient en effet d'une région parisienne complètement paralysée par les chutes de neige en février 2018, avec plusieurs centaines de kilomètres de bouchon.

Bientôt obligatoires en zone montagneuse

Mais l'État français n'a pas - encore - décidé d'imposer légalement de rouler avec des pneus neige, comme c'est déjà le cas, sous certaines conditions, en Allemagne, en Autriche, en Norvège, en République Tchèque, en Roumanie, en Slovaquie et au Luxembourg.

Seule nouveauté - à intégrer si vous souhaitez partir aux sports d'hiver - les pneus neige seront obligatoires, ou à défaut vous devrez être équipés de pneus cloutés ou de deux chaînes, dès le 1er novembre 2021, dans les régions montagneuses françaises. La liste précise des communes concernées sera fixée par arrêté du Préfet de département et devrait être communiquée prochainement.

Si les pneus homologués garantissent une sécurité minimale, quelle que soit la période d'utilisation, les pneus été ne sont pas adaptés à une conduite sur neige : en dessous de 7 degrés, ils se rigidifient et perdent en capacité de freinage, alors qu'un pneu hiver à la gomme plus souple garantit un freinage plus court

Les manufacturiers recommandent ainsi le choix d'un pneu de saison, car en été, les pneus hiver ne sont pas non plus adaptés ! À 50 km/h, sur route sèche, un pneu été freine 1,5 m plus court qu'un pneu hiver. De 80 km/h à l'arrêt, en été, sur une route mouillée, un pneu été freine 4 m plus vite. La résistance au roulement d'un pneu hiver est plus importante que celle d'un pneu été pour une même dimension, ce qui induit davantage de carburant consommé et plus d'émissions de CO2. Enfin, le pneu été est plus silencieux qu'un pneu hiver.

De novembre à fin mars

À quelle période est-il alors estimé judicieux d'être équipé en pneus hiver ? De novembre à fin mars, avec quelques ajustements selon les températures. Olivier, avocat à Strasbourg, a changé fin octobre les pneus de son SUV Peugeot. *"Je le fais tous les ans, par réflexe, car dans notre région, nous sommes habitués. Mais c'est cher, trop cher ! Sur les recommandations d'un ami, je me suis rendu en Allemagne, j'ai payé 650 € avec des jantes pas belles, et 70 € pour le changement. Chez mon concessionnaire, on me demandait 2 000 €... mais avec de belles jantes !"*

Le calcul est vite fait pour l'avocat qui ne ferait pourtant pas l'économie de la sécurité de sa petite famille. *"Il neige moins en Alsace en hiver et nous n'allons qu'une fois au ski, mais, comme dit, c'est une habitude."* Le prix des pneus hiver continue toutefois de rebuter dans des régions peu habituées aux climats froids, comme l'explique Gaëlle, coach et sophrologue à Paris. *"Je ne vais pas changer mes pneus, on en met jamais en région parisienne car les risques de neige sont très faibles, et si cela arrive, on sait très bien que l'on ne va pas pouvoir circuler en voiture car il y aura des embouteillages monstrueux, encore plus énormes que d'habitude, et ce sera la panique dans toute l'Île-de-France, s'amuse-t-elle. Cela ne vaut pas le coup car cela coûte beaucoup trop cher pour l'usage qu'on en a. En revanche, si le climat changeait beaucoup et que l'on avait de la neige régulièrement, il faudrait y songer..."*

Un frein? leur prix

Ceci dit, l'association TNPF (Travaux de Normalisation des Pneumatiques pour la France) - qui milite pour une obligation légale d'équiper nos véhicules en pneus neige - rappelle que le pneu hiver n'est pas utile qu'en cas de neige. Ils sont adaptés aux basses températures, réduisent les distances de freinage, offrent une meilleure adhérence sur route glissante, optimisent le contrôle du véhicule et diminuent le risque d'aquaplaning.

D'autant que le pneu est le seul contact du véhicule avec la route... Quant aux pneus toute saison, le président du Syndicat des professionnels du pneu (SPP), Dominique Stempfel, émet un bémol : *"Les fabricants comme les professionnels sont unanimes, ce sont des compromis techniques, moins efficaces que les pneus hiver en hiver et moins précis, plus bruyants et moins économiques que les pneus été en été."* Reste le prix des pneus hiver, qu'il faut changer par quatre rappelons-le pour éviter un déséquilibre de l'auto : compter entre 500 et 1 000 € en moyenne pour en acquérir. *"À symbole de vitesse égal, les différences de prix se situent entre 10 et 20 % selon les marques. Cet écart est très raisonnable, compte tenu des technologies mises en œuvre, de l'apport important au niveau de la sécurité"*, tempère le Dominique Stempfel, avant de préciser : *"Si les pneus ont été utilisés correctement et stockés dans de bonnes conditions, on peut les conserver entre 6 et 10 ans à partir de sa date de fabrication indiquée par le code DOT qui figure dans un cartouche sur le flanc du pneu. Composé de 4 chiffres, il indique la semaine et l'année de fabrication. Par exemple 4019 signifie que le pneu a été fabriqué dans la 40e semaine de 2019."* Pour être certain de toujours rouler en toute sécurité, mieux vaut confier ses pneus saisonniers à un garagiste, doté du "Label gardiennage confiance", délivré par le SPP, qui propose un gardiennage d'une saison sur l'autre.

Pour aller plus loin

- Syndicatdupneu.org
- Article [Pneus « hiver » et chaînes en montagne : le \(très attendu\) décret publié](#)

